



Contrat de parrainage

(Page à imprimer, compléter, dater et signer)

Je complète et signe mon bon de parrainage

Entre les soussignés :

Mr ALLASINO Claude
Apiculteur Bio – Certification ECOSERT
« **Rucher du Marais** »
1475 Chemin du Marais
26 700 PIERRELATTE
Siret : 338 303 878 00056
@ : clauidealasino@orange.fr

Et la société :

Nom de la Société :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Siret :
E-mail :
Téléphone fixe : Téléphone mobile :

L'entreprise choisit de parrainer une ruche pour la somme de **720 €**, et ce pour une durée d'un an. Cette offre comprend 1 Ruche à votre nom, plaque avec logo fourni par vos soins – la livraison courant octobre et en une seule fois de 24 pots de miel bio de 250g. Ainsi que la présence de votre logo sur mon site internet www.rucherdumarais.com dans la rubrique parrainage, avec l'envoi de photos et des actualités tous les trimestres.

Conditions Générales de vente parrainage

Les présentes Conditions Générales de vente sont conclues d'une part, entre la société « Rucher du Marais » Mr ALLASINO Claude, apiculteur bio, certificat ECOSERT, SIRET 338 303 878 00056, dont le siège social est situé au 1475 Chemin du Marais à PIERRELATTE, ci-après dénommée, « Rucher du MARAIS » et, d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un parrainage, ci-après dénommé « le Client ».

Article 1 – Prix

1.1 – Les prix de nos produits sont indiqués avec TVA

1.2 – Le « Rucher du Marais » se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. En cas de changement de tarifs, les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

1.3 – Les produits demeurent la propriété du « Rucher du Marais » jusqu'au complet encaissement du montant facturé par le « Rucher du Marais ».

1.4 – Les produits et services vendus sur le site rucherdumarais.com sont destinés aux particuliers et aux entreprises.

1.5 – Le prix comprend du parrainage

- Certificat de Parrainage
- L'achat de la Ruche
- La mise en place de la colonie et sa reine
- Les formalités administratives concernant la ruche
- Le suivi de la colonie durant la saison
- L'envoi des pots de miel Bio
- Les traitements nécessaires de la colonie pour le maintien de sa bonne santé
- L'hivernage de la Ruche

Article 2 – Commande

Sur Internet : www.rucherdumarais.com

Vous pouvez également souscrire votre parrainage par téléphone au 06 16 90 51 09 du lundi au vendredi, de 10h à 17h00, par mail ou par courrier sur simple demande d'un bulletin de parrainage à retourner complété et accompagné de votre règlement à le « Rucher du Marais » 1475 Chemin du Marais à 26 700 PIERRELATTE. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Le « Rucher du Marais » se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Article 3 – Validation

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande.

La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par le « Rucher du Marais » constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le « Rucher du Marais » et ses clients.

Article 4 – Disponibilité

Du fait de la saisonnalité des produits et de nombreux facteurs qui peuvent influencer sur la production, nos miels sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de votre commande, nous vous en informerons par mail ou par courrier.

Article 5 – Livraison

5.1 – Généralités

Les produits achetés chez le « Rucher du Marais » sont livrés en France métropolitaine.

Les livraisons ont lieu une fois par an, à l'automne, sous réserve que les parrainages aient été réglés dans les délais mentionnés ci-dessous.

Ainsi, les expéditions ont lieu à l'Automne de la saison de parrainage choisie lors de la commande.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer dans les délais précités, la guerre, l'émeute, l'incendie, les intempéries, les grèves, les accidents, et l'impossibilité d'être approvisionné.

L'apiculteur ne peut être tenue comme responsable pour la non-livraison, en cas de mauvaise récolte.

Les livraisons sont effectuées par Mondial Relay

Sur simple demande le « Rucher du Marais » fournira aux parrains les numéros de suivi afin de suivre l'acheminement des colis sur www.mondialrelay.com

Le miel est expédié à l'adresse de livraison que vous avez indiquée au cours du processus de commande.

Le parrain est responsable des données fournies et de la validité de ces dernières. Il doit s'assurer d'être en mesure de recevoir convenablement les colis et de préciser toutes les informations nécessaires pour le bon acheminement de la marchandise.

En cas de changement d'adresse, il doit impérativement en informer le « Rucher du Marais » au plus tôt.

Le « Rucher du Marais » se réserve le droit de facturer un nouvel envoi dans le cas de changement d'adresse non stipulé, adresse erronée, incomplète, boîte aux lettres non identifiable.

Le « Rucher du Marais » ne pourra être tenu pour responsable des conséquences dues à un retard de livraison par les services d'acheminement utilisés.

Les retards éventuels ne donnent pas le droit au client de réclamer des dommages et intérêts.

Le « Rucher du Marais » se réserve le droit de modifier les moyens d'acheminement ou les prestataires de transport par un service équivalent.

5.2 – Problèmes de livraison

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Il appartient au parrain de refuser le colis si celui-ci semble douteux (par exemple : colis endommagé, déjà ouvert...) Dans le cas où vous constateriez à posteriori un litige, seules les demandes accompagnées d'une photo explicite du colis litigieux seront traitées. Le remplacement du colis abîmé (pots cassés) dans le cas de l'acceptation du colis par le parrain au préalable sera laissé à l'appréciation du « Rucher du Marais ». Pour des raisons de disponibilité, une commande peut être livrée en plusieurs fois au Client.

5.3 – Frais de livraison

Les frais de livraison et de préparation de commande sont offerts pour toutes les offres.

Article 6 – Paiement

Les paiements s'effectuent comptant par virement bancaire ou chèque accompagnés du bon de parrainage dûment complété. Une facture sera éditée après validation du paiement.

Le « Rucher du Marais » se réserve le droit de refusé tout bon incomplet.

Dans le cas de litiges relatifs au paiement et après relances auprès du porteur, nous nous réservons le droit d'annuler le parrainage.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

La commande validée par le Client ne sera considérée effective que lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord.

En cas de refus des dits centres, la commande sera automatiquement annulée et le Client prévenu par courrier électronique.

Article 7 – Durée d’engagement et reconduction

Le parrainage prend effet immédiatement le jour de souscription à réception du règlement (chèques, virements).

La durée de l’engagement est d’un an à date anniversaire et ceci, sans reconduction tacite.

Article 8 – Responsabilité

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France.

Le « Rucher du Marais » s’engage à publier auprès des parrains au moins une fois des photos de l’installation de leurs ruches et optimalement quatre fois pendant l’année de parrainage.

Les photos sont la propriété du « Rucher du Marais ».

Article 9 – Droit applicable – Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française.

En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants ainsi que les particuliers, les tribunaux français seront seuls compétents.

Article 10 – Informations nominatives

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l’exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d’améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Informations

Mr ALLASINO Claude
Apiculteur Bio – Certification ECOSERT
« **Rucher du Marais** »
1475 Chemin du Marais
26 700 PIERRELATTE
Siret : 338 303 878 00056
@ : clauidealasino@orange.fr

L’apiculteur

Fait à

Date et signature :

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le Parrain

Fait à

Date et signature :

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Quel est l'intérêt de la RSE pour une entreprise ?

Le but étant de limiter le gaspillage, faire des économies pour l'entreprise d'un côté et de préserver les ressources de la planète, tout en agissant pour la biodiversité de l'autre.

Ce qui permet également à l'entreprise de soigner son image et de se différencier sur le marché de la concurrence.